

## Burundi : Elections sénatoriales, diffusion des résultats des législatives

MISNA, 28/7/2010 Dans les chefs-lieux de province du pays, les conseillers communaux ont entrepris d'élire depuis mercredi matin les sénateurs parmi les candidats âgés de plus de 35 ans du parti du régime Cndd-Fdd et ceux du parti de l'opposition Uprona. Il s'agit de l'avant-dernier scrutin du long marathon électoral entamé par les Burundais le 24 mai dernier. Deux sénateurs devront être désignés dans les 17 provinces en plus des quatre ex-présidents nommés d'office et de trois membres de l'ethnie minoritaire Twa (1% de la population) qui seront cooptés dans un second temps. La presse burundaise signale quant à elle que l'élection ne pourra pas s'effectuer dans une vingtaine de communes, dont la capitale Bujumbura et les villes de la province méridionale de Bururi, dont les rattachés élus de l'Adc-Ikibiri (opposition) n'ont toujours pas pris leurs fonctions pour protester contre les résultats des dernières communales. La Commission électorale (Ceni) a néanmoins assuré que le scrutin aurait lieu dans la mesure où aucun quorum n'était requis. En attendant, les résultats provisoires des législatives du 23 juillet dernier, diffusés mardi, annoncent la victoire du Cndd-Fdd qui a remporté 81 sièges au sein de l'assemblée nationale sur un total de 106, devant l'Uprona (17 sièges) et le Frodebu Nyakuri (cinq sièges), en plus des trois membres assignés à l'ethnie Twa. Le taux de participation de 66,6% diffusé par la Ceni est largement inférieur à celui de la présidentielle du 28 juin, qui avait enregistré une affluence de 77%. Pendant ce temps, les avis globalement positifs rendus par les observateurs électoraux de l'Union européenne (UE) et de la Belgique ont été confirmés par l'Observatoire africain pour la démocratie et l'assistance en matière électorale (Oadame-Burundi), qui a défini les législatives de vendredi dernier "libres, démocratiques, transparentes et apaisées", malgré le boycott observé par la plupart de l'opposition. Le président de la Ceni, Pierre Claver Ndayicariye, a déclaré que "l'assemblée nationale comptera 106 membres, c'est-à-dire 62 Hutus, 41 Tutsis et trois Twas (â€!). Elle doit comprendre 34 femmes pour tenir compte du minimum d'au moins 30% de femmes exigé par la Constitution". (VV/CN) [CO]